



N° 2723

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

SEIZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 5 juin 2024.

TEXTE DE LA COMMISSION

*DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LÉGISLATION ET DE
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE*

ANNEXE AU RAPPORT

PROPOSITION DE LOI

~~portant~~ actualisation de la loi n° 46-451 du 19 mars 1946 tendant
au classement comme départements français de la Guadeloupe, de
la Martinique, de La Réunion et de la Guyane française

Commenté [CL1]: [CL12](#)

Commenté [CL2]: [CL12](#)

(Première lecture)

Article unique

- ① La loi n° 46-451 du 19 mars 1946 tendant au classement comme départements français de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane française est ainsi modifiée :

1° A (nouveau) L'intitulé est ainsi modifié :

a) La troisième occurrence du mot : « la » est remplacée par le mot : « La » ;

b) Après le mot : « Réunion », sont insérés les mots : « , de Mayotte » ;

Commenté [CL3]: [CL13](#) et [CL14](#)

- ② 1° L'article 1^{er} est ainsi rédigé :

- ③ « Art. 1^{er}. – Les anciennes colonies de la Guadeloupe, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de la Guyane française sont des collectivités régies par l'article 73 de la Constitution. » ;

Commenté [CL4]: [CL8](#)

- ④ 2° L'article 2 est ainsi modifié :

- ⑤ a) Le mot : « métropolitaine » est remplacé par le mot : « hexagonale » ;

- ⑥ b) Le mot : « colonies » est remplacé par les mots : « territoires ultramarins » ;

b bis) (nouveau) Le mot : « feront » est remplacé par le mot : « font » ;

Commenté [CL5]: [CL10](#)

- ⑦ c) L'année : « 1947 » est remplacée par l'année : « 2027 » ;

c bis) (nouveau) Les mots : « décrets d'application à » sont remplacés par les mots : « lois ou de décrets permettant leur application dans » ;

Commenté [CL6]: [CL9](#)

- ⑧ d) À la fin, les mots : « nouveaux départements » sont remplacés par le mot : « collectivités ».

- ⑨ 3° L'article 3 est ainsi modifié :

- ⑩ a) Les mots : « la métropole » sont remplacés par les mots : « la France hexagonale » ;

- ⑪ b) Le mot : « départements » est remplacé par le mot : « collectivités » ;

- ⑫ c) Le mot : « sur » est remplacé par le mot : « sauf ».